

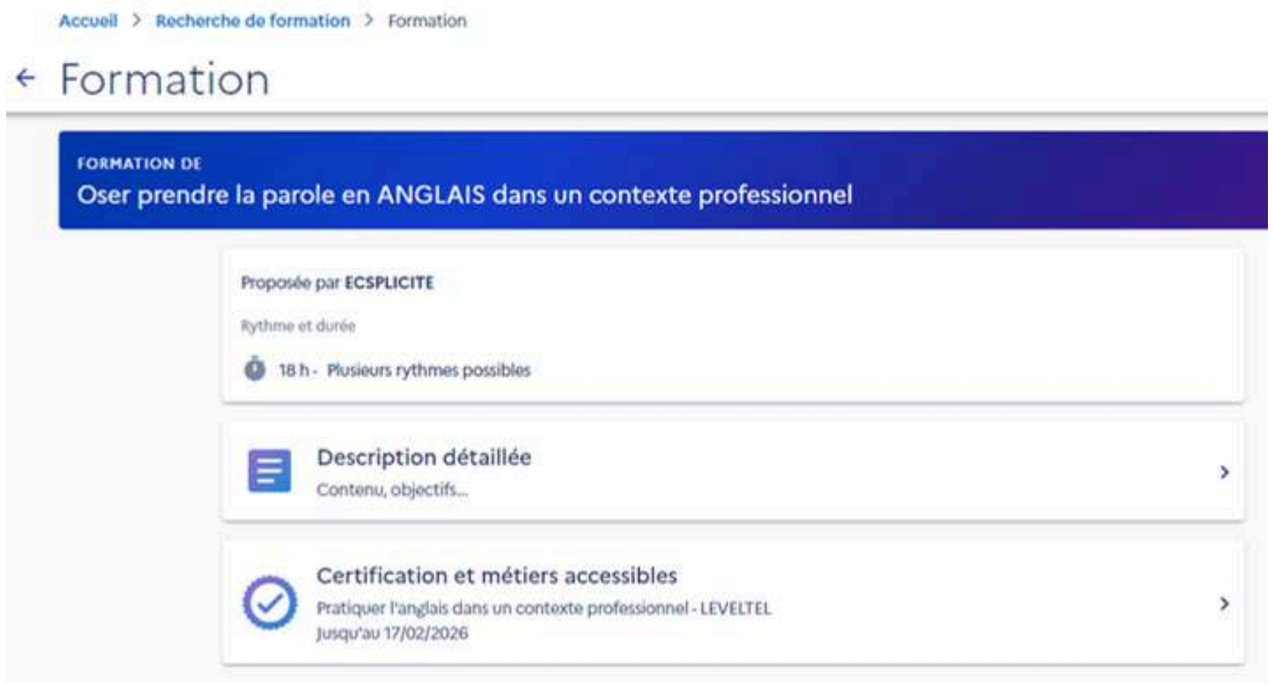
TUTORIEL :

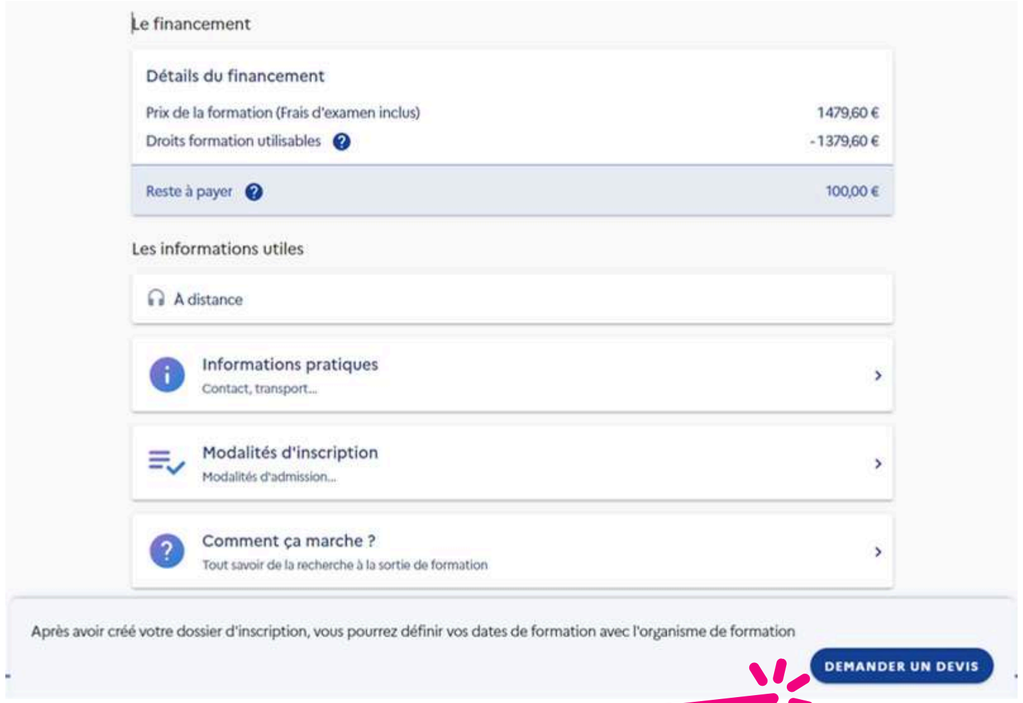
Comment demander une dotation volontaire à son employeur pour son CPF ?

ecsplicite

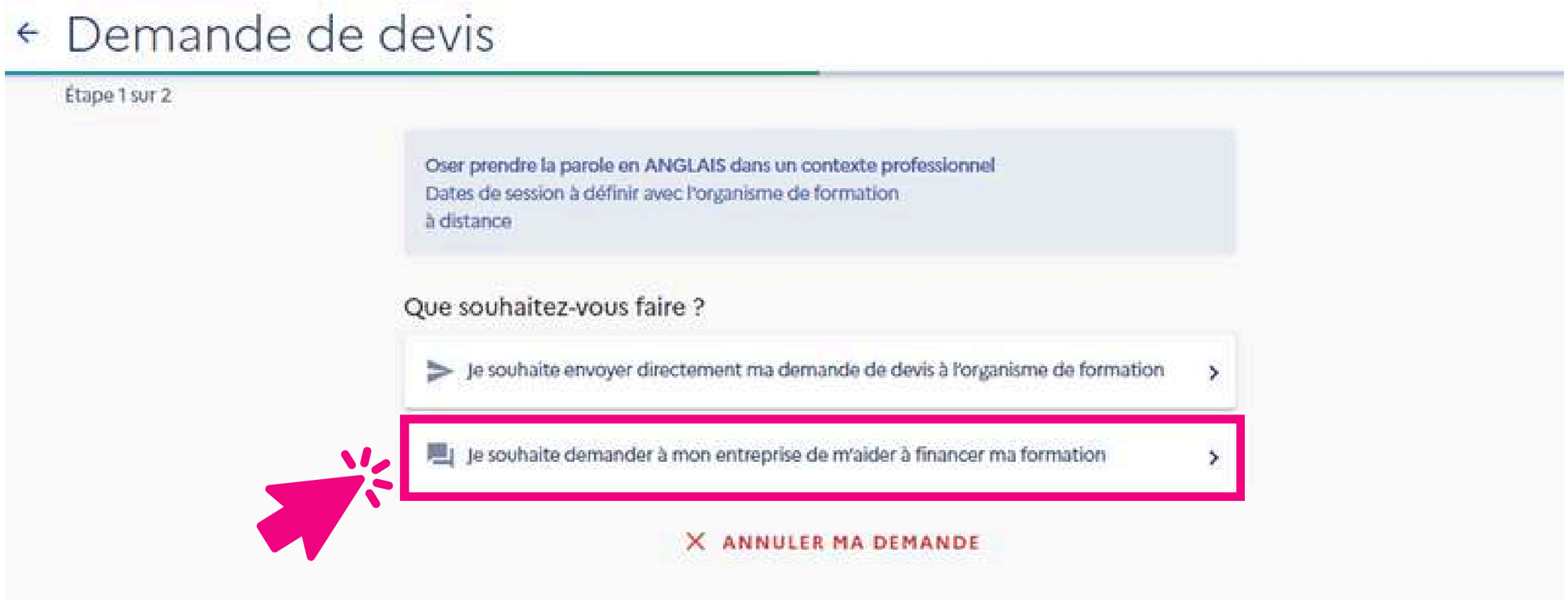
ÉTAPE 1 : CHOISIR LA FORMATION DE VOS RÊVES

Choisissez votre formation éligible au CPF sur www.moncompteformation.gouv.fr/

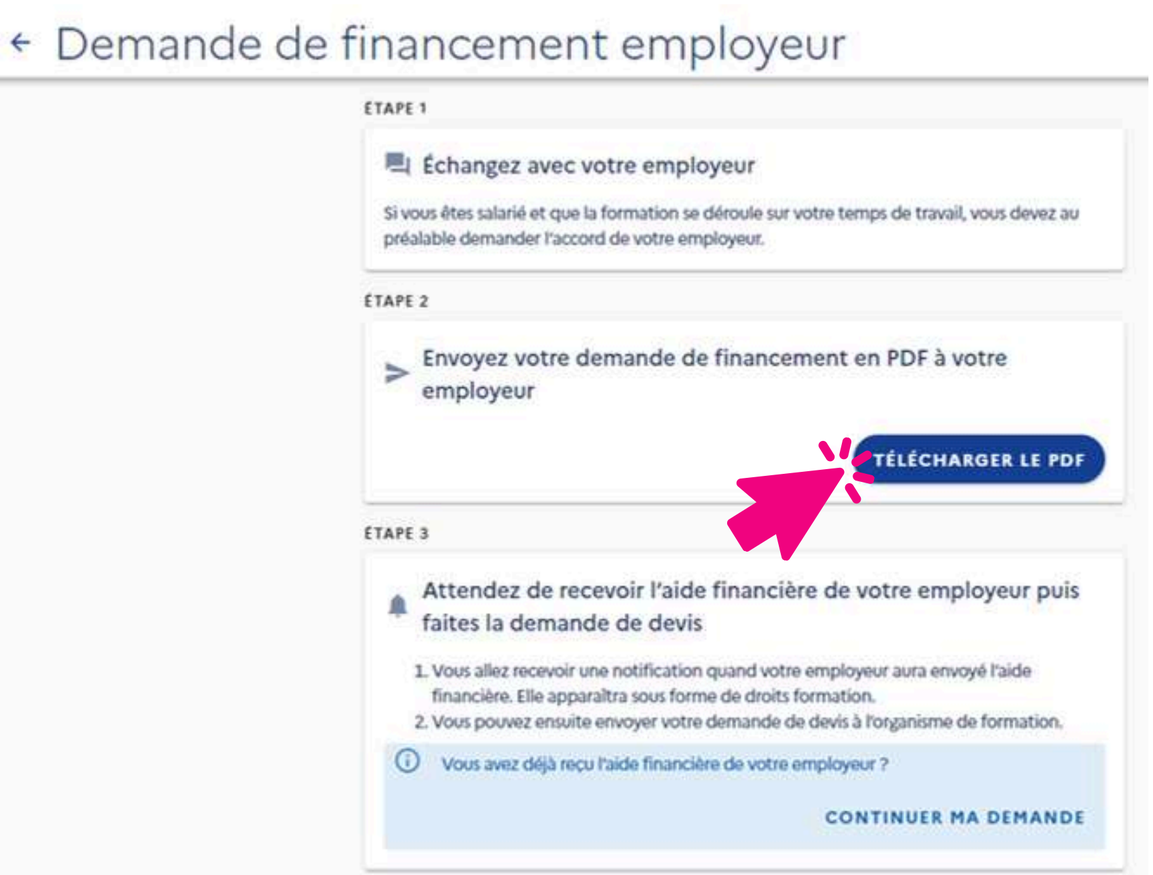


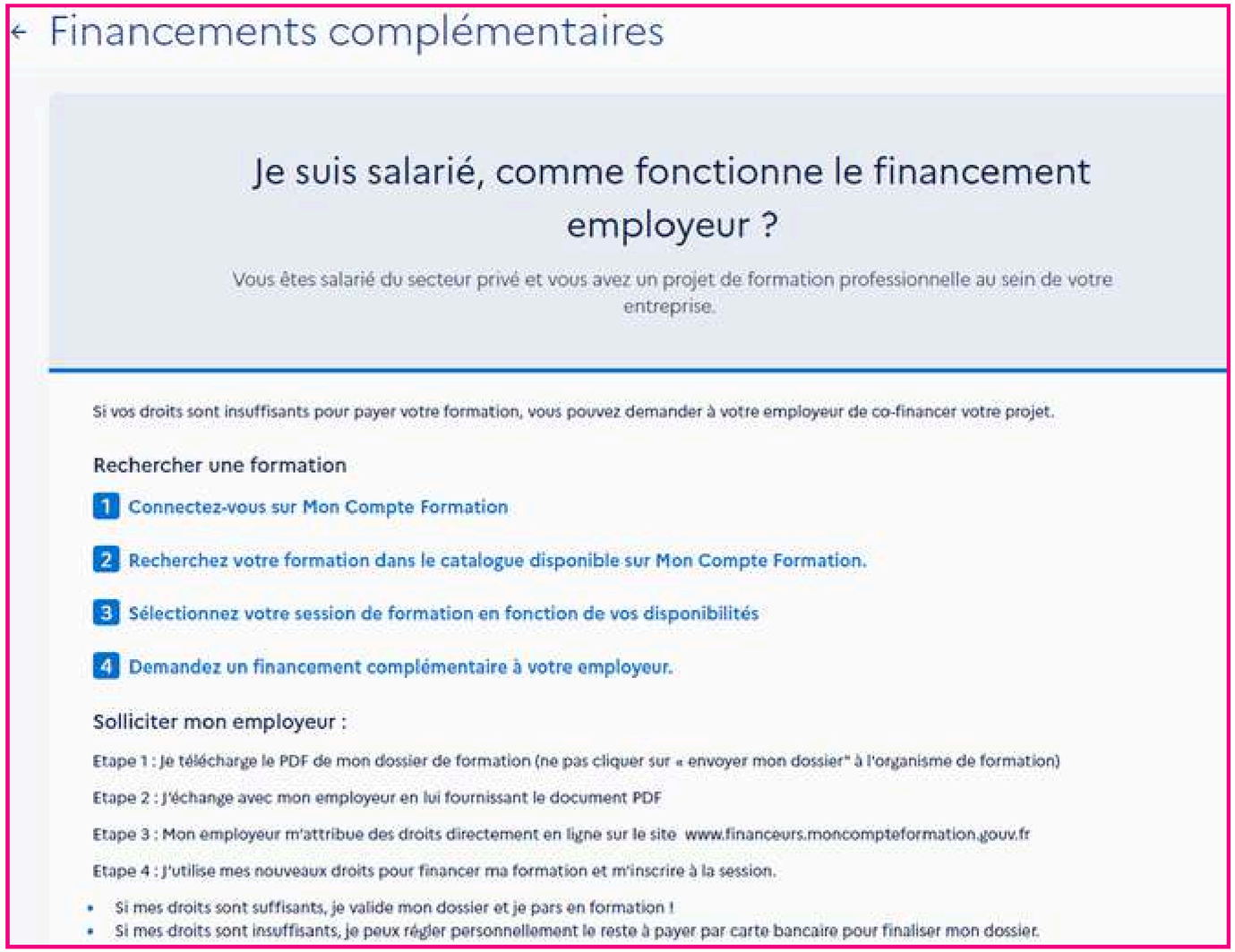


ÉTAPE 2 : DEMANDER UN DEVIS



ÉTAPE 3 : DEMANDER UN FINANCEMENT À VOTRE EMPLOYEUR



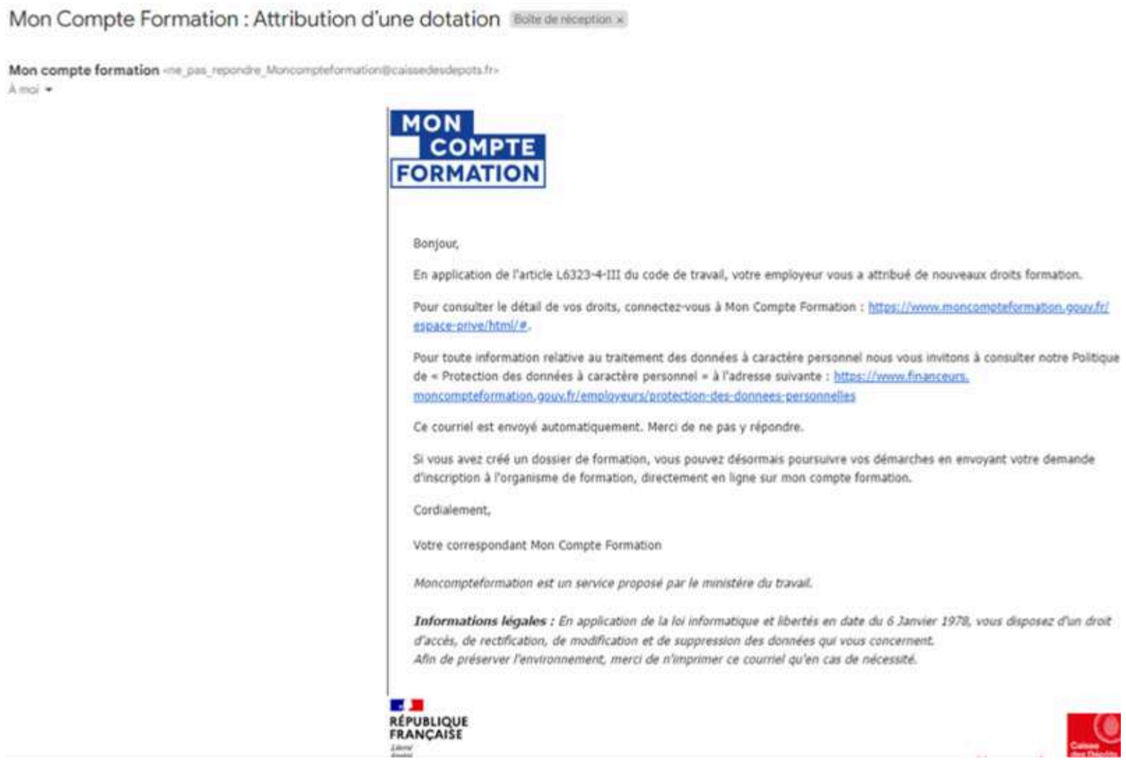


› Envoyez le fichier PDF à votre employeur pour faire votre demande.

ÉTAPE 4 : FAIRE LA DEMANDE À L'ORGANISME DE FORMATION

Vous avez reçu un mail de confirmation "Mon Compte Formation : Attribution d'une dotation" qui valide la participation de votre entreprise.

Retournez sur votre dossier pour faire la demande de devis à l'organisme de formation qui devra la valider à son tour.



Mon Compte Formation : Attribution d'une dotation Boîte de réception ×

Mon compte formation <ne_pas_repondre_Moncompteformation@caissedesdepots.fr>
À moi

MON COMPTE FORMATION

Bonjour,

En application de l'article L6323-4-III du code de travail, votre employeur vous a attribué de nouveaux droits formation.

Pour consulter le détail de vos droits, connectez-vous à Mon Compte Formation : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#.

Pour toute information relative au traitement des données à caractère personnel nous vous invitons à consulter notre Politique de « Protection des données à caractère personnel » à l'adresse suivante : https://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr/employeurs/protection-des-donnees-personnelles

Ce courriel est envoyé automatiquement. Merci de ne pas y répondre.

Si vous avez créé un dossier de formation, vous pouvez désormais poursuivre vos démarches en envoyant votre demande d'inscription à l'organisme de formation, directement en ligne sur mon compte formation.

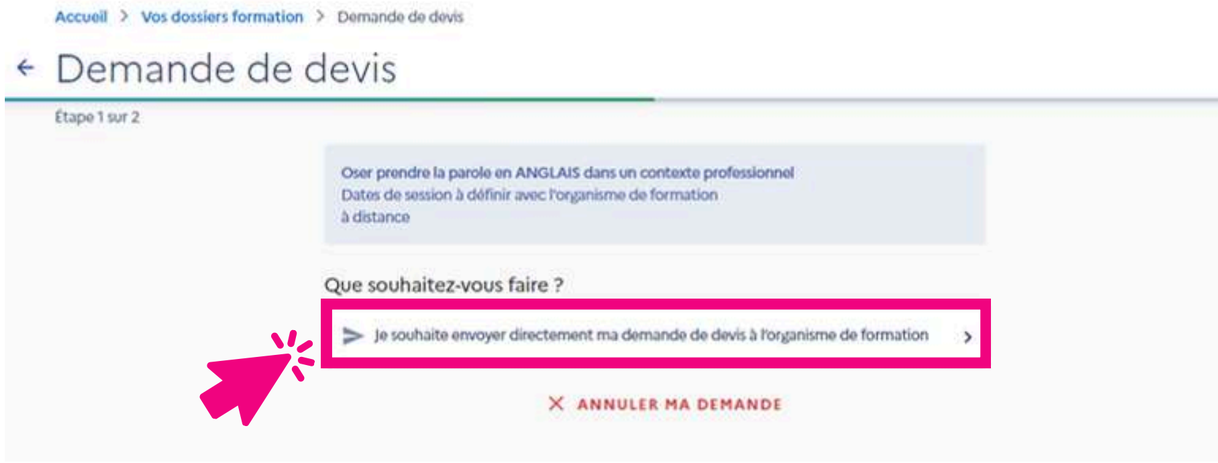
Cordialement,

Votre correspondant Mon Compte Formation

Moncompteformation est un service proposé par le ministère du travail.

***Informations légales** : En application de la loi informatique et libertés en date du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent.*
Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Accueil > Vos dossiers formation > Demande de devis

← Demande de devis

Étape 1 sur 2

Oser prendre la parole en ANGLAIS dans un contexte professionnel
Dates de session à définir avec l'organisme de formation
à distance

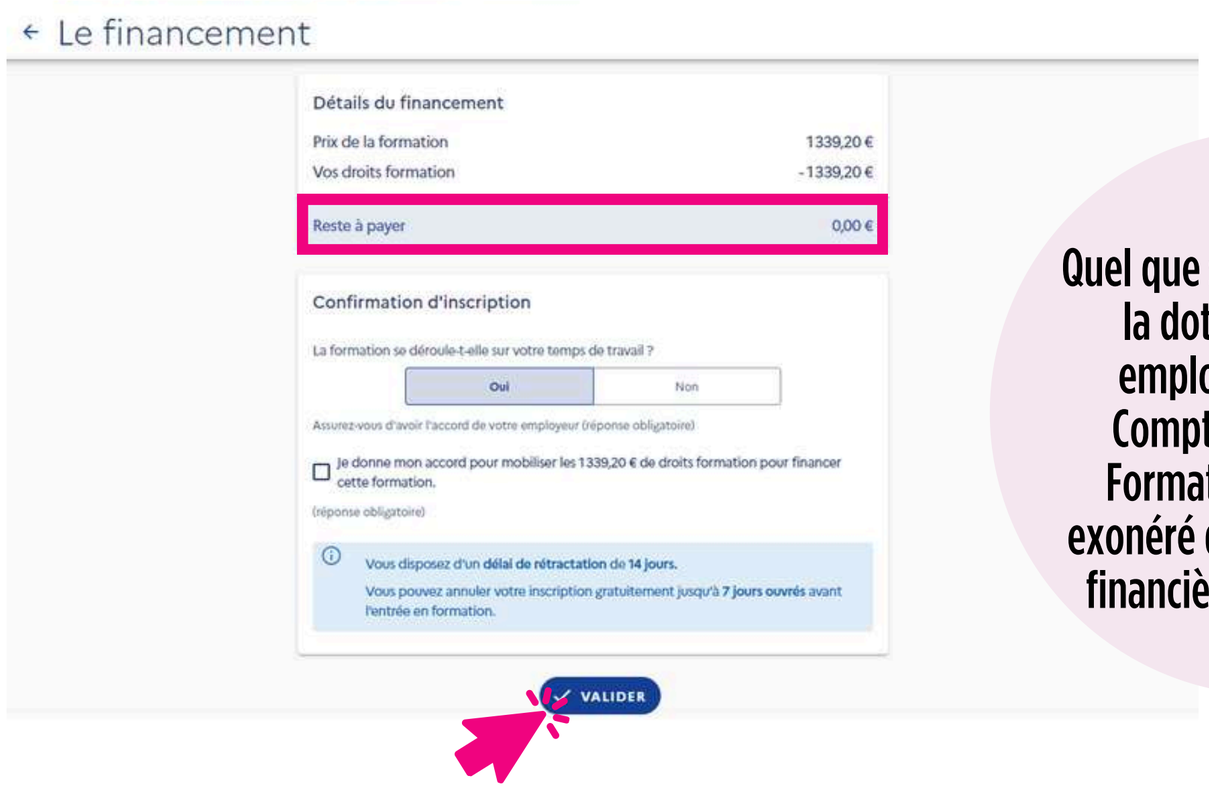
Que souhaitez-vous faire ?

Je souhaite envoyer directement ma demande de devis à l'organisme de formation ›

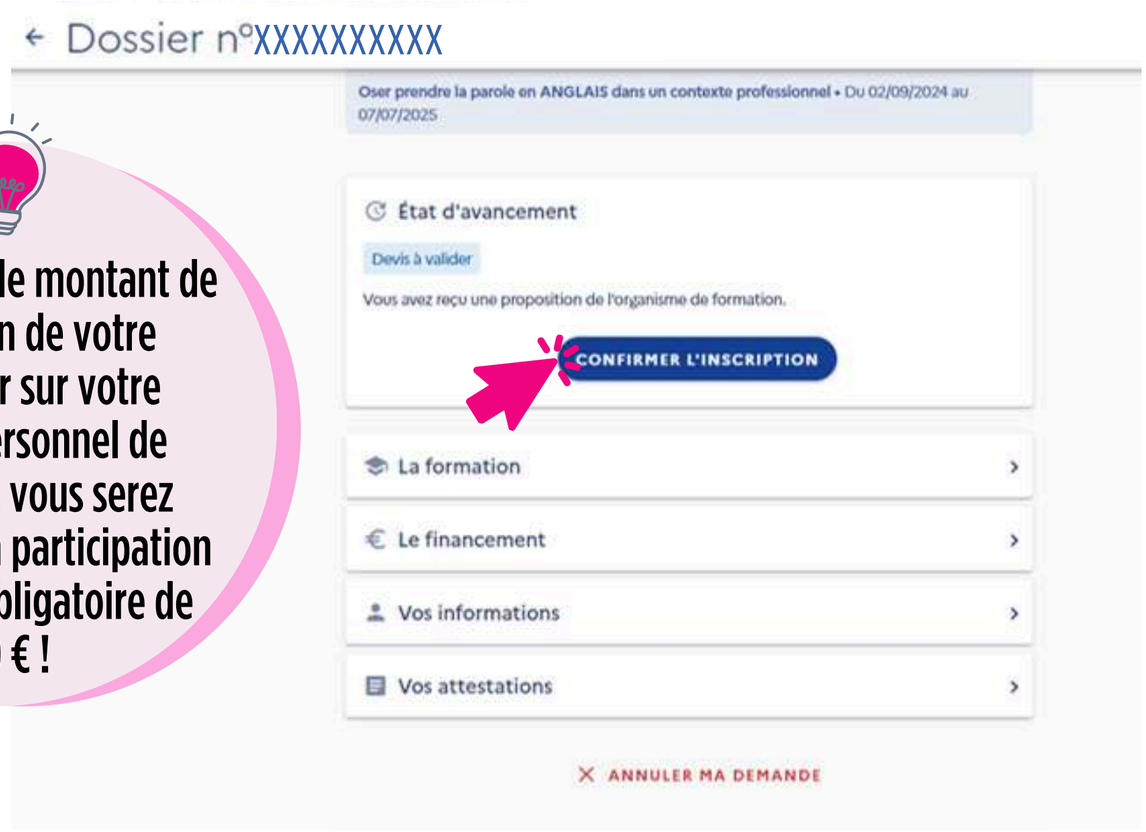
✕ ANNULER MA DEMANDE

ÉTAPE 5 : VALIDER VOTRE DEVIS AVEC LA DOTATION

Votre employeur a versé la dotation, l'organisme a validé votre dossier, retournez sur votre dossier et confirmez l'inscription. La participation financière obligatoire sera alors de 0 € grâce à la participation de votre entreprise.



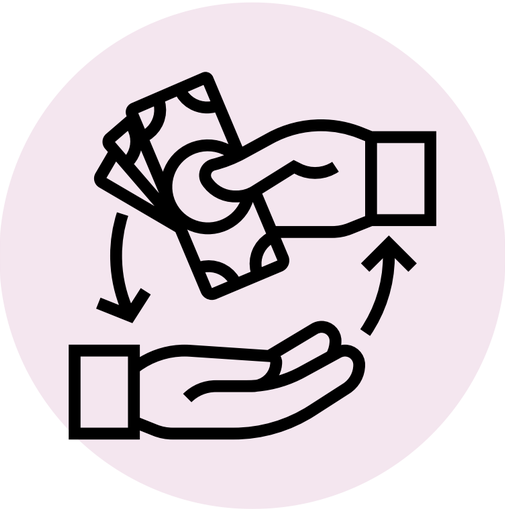
Quel que soit le montant de la dotation de votre employeur sur votre Compte Personnel de Formation, vous serez exonéré de la participation financière obligatoire de 150 € !



ÉTAPE BONUS : OUPS VOUS AVEZ PAYÉ LA PARTICIPATION FINANCIÈRE OBLIGATOIRE

Vous n'avez pas fait la demande auprès de votre employeur et avez déjà accepté la proposition de l'organisme et payé la participation financière obligatoire ?

Votre entreprise peut, si elle en est d'accord, vous rembourser les 150€.
Qui ne tente rien n'a rien, n'est-ce pas ?



Nos équipes sont là pour vous accompagner.